



RAPPORT ANNUEL AOST 2016

VERBAND SCHWEIZERISCHER ARBEITSMARKTBEHÖRDEN
ASSOCIATION DES OFFICES SUISSES DU TRAVAIL
ASSOCIAZIONE DEGLI UFFICI SVIZZERI DEL LAVORO

VSAA
AOST
AUSL



Sommaire

Avant-propos du président	3
Abréviations	4
1 Politique du marché du travail	5
2 Surveillance du marché du travail	7
3 Conditions de travail	9
4 Politique des étrangers	11
5 Affaires internes	13
6 Finances	15

Avant-propos du président



L'Association des offices suisses du travail (AOST) est au cœur du marché de l'emploi et de l'actualité politique. Comme on pouvait s'y attendre, 2016 a été marquée par la mise en œuvre de l'initiative populaire Contre l'immigration de masse. Nous sommes concernés à plusieurs titres, puisque certains aspects de la mise en œuvre nous touchent directement, d'autres indirectement. Il est indispensable pour les cantons que les dispositions d'exécution reposent sur des critères et des processus en phase avec les réalités du marché de l'emploi. Le Parlement a

opté pour la préférence nationale, assortie de l'obligation de communiquer les postes vacants pour certains groupes professionnels seulement. L'avantage est que cette mesure ne portera que sur des activités qui ne sont pas confrontées à une pénurie de personnel.

Au cœur aussi de l'actualité politique, les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes avec l'UE. Le rapport annuel du SECO revient sur l'engagement des autorités cantonales du marché du travail et sur le bon fonctionnement de l'exécution. Il n'en reste pas moins que nous pouvons faire mieux. La nouvelle formation sur les mesures d'accompagnement et le travail au noir, proposée par l'AOST, va dans la bonne direction. La protection des conditions de travail et des salaires est, et reste, une tâche commune que nous ne pouvons réaliser qu'en étroite collaboration avec les commissions paritaires.

Je terminerai en remerciant celles et ceux qui œuvrent sans relâche à notre mission, plus particulièrement les membres du Comité et la directrice de l'AOST, Ursula Kraft. En ma qualité de président, je tiens à réaffirmer l'importance de nos relations avec les employeurs et la nécessité de réduire autant que faire se peut notre charge administrative, que ce soit pour l'obligation de communiquer les postes vacants ou pour d'autres processus. D'autres défis nous attendent en 2017, je me réjouis de les relever avec vous.

Cordialement,
Bruno Sauter

Abréviations

AC	Assurance-chômage
ACt	Autorité cantonale
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AP/R	Personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus
ASM	Association des services cantonaux de migration
beco	Économie bernoise
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CER-E	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États
CER-N	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CRT	Conférence romande et tessinoise de l'emploi
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CT	Commission tripartite de la Confédération
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
FlaM	Mesures d'accompagnement
GTN	Groupe technique national
HRSE	Human Resources Swiss Exams
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LMMT	Service de logistique des mesures de marché du travail
LSE	Loi sur le service de l'emploi et la location de services
LTN	Loi fédérale contre le travail au noir
LTr	Loi sur le travail
MMT	Mesures du marché du travail
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
OFT	Office fédéral de la statistique
OLT	Ordonnance relative à la loi sur le travail
ORP	Office régional de placement
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SMT	Surveillance du marché du travail

1. Politique du marché du travail

Réinsérer les chômeurs rapidement et durablement passe par de bons contacts avec les employeurs. L'association s'est donc fixé deux grands objectifs en 2016 : intensifier les contacts employeurs/ORP, et étoffer la formation des collaborateurs du service public de l'emploi et des autorités cantonales. Elle a également analysé l'impact de la numérisation sur le marché de l'emploi et débattu de la réorientation de la collaboration interinstitutionnelle.



Investir dans les contacts employeurs/ORP

L'un des projets phares de 2016 a été de mettre au point une stratégie de développement des contacts et de la collaboration employeurs/ORP. Un groupe de projet composé de spécialistes des deux parties a identifié plusieurs facteurs de succès, dont il a été question le 2 février en présence de représentants des cantons et du SECO. Avec pour résultat des recommandations destinées aux autorités cantonales du marché du travail, à l'AOST et au SECO¹, qu'il faudra appli-

quer en 2017. Cette question est encore plus importante depuis que le Parlement a entériné l'obligation de communiquer les postes (chapitre 4). Enfin, la mise en œuvre doit intégrer les modifications de loi.

Des formations continues très appréciées

Dans le cadre de la formation de base des conseillers en personnel ORP de Suisse romande, l'AOST a proposé 5 cycles de cours, sur 8 jours. 74 personnes ont réussi l'examen de validation. 49 personnes de 8 cantons de Suisse alémanique ont suivi la formation ACt. À cela s'ajoute le projet pilote Formation de base pour les collaborateurs ORP et LMMT (en allemand) : 31 personnes de 11 cantons ont suivi les deux cycles de huit jours chacun.

En 2016, l'organe spécialisé « demandes d'équivalence » a reçu sept propositions, quatre ont été acceptées, trois rejetées.

En vue de l'introduction du nouvel examen professionnel fédéral de spécialiste en ressources humaines (RH), les instances Formation de l'AOST ont revu les directives de mise en œuvre de l'article 119b OACI. Les nouvelles directives ont été approuvées par l'Assemblée plénière le 1^{er} décembre, après qu'une consultation avait été organisée durant l'été. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'Assemblée plénière s'est aussi prononcée sur une proposition de l'AOST visant la vérification par le HRSE des conditions d'admission à l'examen professionnel.

Numérisation : quel impact ?

L'AOST a analysé les chances et les risques que la numérisation pourrait avoir pour le marché de l'emploi en Suisse. Il a été question de ses répercussions lors de l'Assemblée plénière, les 19 et 20 mai à Neuchâtel, avec au programme un exposé de Stephan Sigrist du think tank W.I.R.E. et un débat avec Bruno Sauter, Ralf Günthner, (Swisscom), Anja Habegger (Haute école spécialisée bernoise) et Andreas Spichiger (Haute école spécialisée bernoise). Le 15 septembre, des experts des cantons et du SECO ont fait part de leur expertise et de leur expérience lors de la rencontre du pool spécialisé animée par Ursina Jud Huwiler, de la Direction de la politique économique Analyse du marché du travail et politique sociale du SECO. Les discussions ont

¹ Stratégie employeurs des ORP. Facteurs de succès et recommandations, 29 septembre 2016.

porté sur les changements auxquels il faut s'attendre concernant les qualifications requises et les conditions de travail.

Nouvelle orientation de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

2016 a été aussi l'occasion d'évaluer l'organisation nationale de la collaboration interinstitutionnelle et de débattre de sa réorientation. L'AOST est membre du comité de développement et de coordination CII et tient à ce que les modalités d'exécution au niveau fédéral soient préservées, le système étant performant. L'une des principales missions de la CII nationale est la diffusion des bonnes pratiques et l'encouragement ciblé des échanges entre cantons, de sorte que chacun apprenne des expériences des autres. Le succès de la CII dépend de sa proximité avec le terrain. Raison pour laquelle l'AOST s'oppose à toute ingérence nationale, une position qu'elle a défendue tout au long de l'année et qu'elle continuera de défendre.

Les travaux de l'ORTE et AMOSA

L'ORTE² a publié au mois d'août le rapport « Évolution du travail intérimaire en Suisse romande, version actualisée, chiffres 2015 ». Nous lui devons également les plaquettes indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage en Suisse romande, remises aux services de l'emploi.

AMOSA³ a réalisé le projet «Stellensuchende ohne Leistungsbezug im Fokus der öffentlichen Arbeitsvermittlung» ; un rapport est attendu au mois de mars 2017. Il s'agit d'une analyse du profil des chômeurs inscrits dans un ORP, mais qui ne touchent pas d'indemnités journalières de l'assurance-chômage. Elle explique qui sont ces personnes, quels motifs les poussent à s'inscrire auprès d'un ORP, de quelles prestations non-financières elles ne profitent pas et quelles mesures de réinsertion leur sont destinées. Des recommandations et des mesures ont été rédigées, avec les parties impliquées, afin d'encourager l'insertion professionnelle des personnes qui ne touchent pas de prestations et d'améliorer la collaboration entre les autorités et les institutions.

La mise en œuvre des mesures du projet « Mobilité sur le marché du travail et pénurie de personnel qualifié » a été poursuivie. Le canton de Zurich a organisé en mars 2016 un atelier sur le personnel qualifié MINT⁴, et Berufsberatung ASK a établi un recueil des options et des modules de qualification spécifiques aux professions touchées par la pénurie de personnel, transmis aux cantons associés à AMOSA.

Consultations / prises de position de l'AOST

- Prise de position à l'intention de la CDEP sur l'organisation de la structure nationale CII, 30 juin 2016

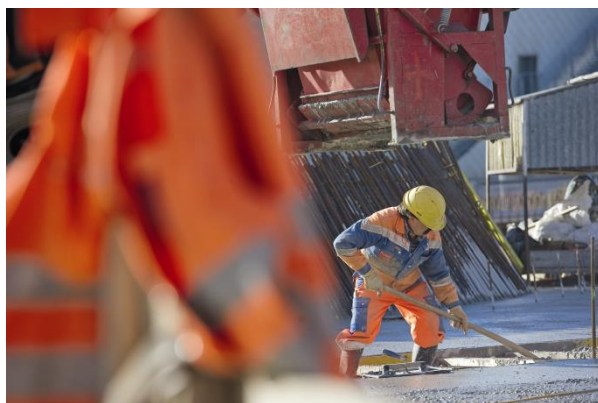
² Observatoire romand et tessinois de l'emploi.

³ Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz, Aargau, Zug und Zürich/Observatoire du marché du travail Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich.

⁴ <http://www.awa.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/awa/de/arbeitsmarkt/zukunftsworkshop/mint-fachkraefte.html>

2. Surveillance du marché du travail

En 2016, le SECO décerne un satisfecit aux cantons qui ont œuvré à l'exécution des mesures d'accompagnement et se sont engagés à les optimiser conformément au plan d'action du Conseil fédéral. Il convient de mentionner à ce propos la nouvelle formation FlaM-LTN proposée par l'AOST, dont le succès est incontestable.



Nouveaux durcissements des dispositions légales relatives aux mesures d'accompagnement

Lors de la session d'automne, les Chambres fédérales ont dit oui à de nouveaux durcissements des mesures d'accompagnement ; l'AOST a quant à elle toujours été favorable à l'augmentation – de 5 000 à 30 000 francs – des sanctions prononcées en cas d'infractions aux conditions minimales de travail et de salaire. Il n'en reste pas moins que la proposition unique Romano relative à l'art. 360a CO s'est imposée. Elle demandait que la pro-

rogation de contrats-types de travail (CTT) ne soit envisageable qu'en cas d'infractions répétées aux conditions de salaire ou s'il existe des indices que l'échéance du contrat peut conduire à de nouvelles sous-enchères. L'AOST, associée à la CDEP, s'y est toujours opposée, notamment lors de l'audition devant la CER-E en avril 2016, arguant d'un changement de paradigmes et du risque de CTT préventifs.

Un plan d'action en vue d'améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement

Le rapport d'audit du SECO confirme de nouveau que les cantons ont fourni un très bon travail en matière d'exécution des mesures d'accompagnement. Des possibilités d'amélioration ont été identifiées du côté des commissions paritaires. Représentées dans plusieurs groupes de travail du SECO, l'AOST et la CDEP ont participé à l'élaboration du plan d'action destiné à améliorer l'exécution des mesures d'accompagnement, l'accent devant être mis sur la proportionnalité, la faisabilité et les spécificités de chaque canton. Elles ont également veillé à ce que les commissions tripartites CT décident en dernier ressort de leurs stratégies. Les échanges et la formation continue des collaborateurs comptent parmi les facteurs importants pour les cantons.

Succès de la première formation FlaM/LTN

Depuis 2016, les inspecteurs du travail FlaM et LTN (germanophones) et le personnel en aval ont la possibilité de suivre la formation FlaM-LTN (8 jours), dont la conception avait démarré en 2013 déjà. Le projet pilote a été lancé au printemps, avec le module 1 (4 jours) « Bases légales, cas pratiques », suivi à l'automne du module 2 consacré à la « Communication ». Les cours ont été dispensés par des spécialistes des cantons et du SECO. 16 participants, de 10 cantons et de la Suisse centrale⁵, les ont suivis. Les réactions ont été très positives, le groupe de travail a donc décidé de reconduire le module 1, au printemps 2017. Le troisième et dernier module « Procédures administratives » aura lieu en mars 2017 ; le projet pilote sera alors terminé.

Audition sur la révision de la loi sur le travail au noir

L'examen au Parlement de la révision de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN) a eu lieu en juin. L'AOST et la CDEP ont été auditionnées par la CER-N. Elles ont expliqué qu'il faut lutter contre le travail au noir pour des raisons économiques

⁵ UR / OW / NW / SZ

et sociales, et demandé le rejet du nouveau pouvoir de sanction en cas d'infraction à l'obligation d'annonce figurant dans la loi fédérale sur l'assurance-accidents. En effet, les avantages qui en résulteraient seraient négligeables par rapport à la charge administrative pour les entreprises et à une augmentation des coûts d'exécution. La nouvelle disposition 18a LTN constituerait une entorse à l'idée qui sous-tend la LTN, selon laquelle il incombe aux autorités compétentes de faire appliquer les lois. Les délibérations reprendront au printemps 2017, au sein du Conseil des États.

Consultations / prises de position de l'AOST (par date)

- Prise de position à l'intention du SECO sur le rapport « Mesures de lutte contre l'indépendance fictive. Évaluation de l'efficacité », 1^{er} mars 2016
- Prise de position sur le 12^e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, 23 juin 2016
- Prise de position à l'intention du SECO pour une estimation à la CER-N des répercussions de la suppression de l'article 136 RAVS (LTN), 11 juillet 2016
- Prise de position à l'intention du SECO sur le projet de rapport du groupe de travail « Nécessité d'amélioration de l'exécution et lutte contre les abus dans le cadre des mesures d'accompagnement », 23 août 2016
- Prise de position à l'intention de la CdC sur la révision de la loi fédérale sur les étrangers (normes procédurales et systèmes d'information) : coûts induits par les travailleurs détachés, 26 août 2016
- Prise de position à l'intention du SECO sur la prorogation et la révision de l'ordonnance sur le contrat-type de travail (CTT) pour les travailleuses et travailleurs de l'économie domestique, 1^{er} septembre 2016

Consultations / prises de position :

- Prise de position AOST/AIPT sur la modification de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) - dispositions spéciales pour les entreprises de traitement de produits de l'agriculture, 13 avril 2016

Organe de coordination, un bon départ

L'organe de coordination Politique des étrangers a été instauré au printemps 2015 dans le cadre de la réorganisation de l'AOST. Ses membres ont assisté le secrétariat pour gérer les demandes du SEM, en particulier sur les modifications des directives (se reporter à la liste des prises de position ci-dessous). Les nouvelles structures dont s'est dotée l'AOST ont permis un traitement efficace, à la grande satisfaction du comité et de la délégation.

Consultations / prises de position :

- Position du Comité AOST à l'intention du SEM, du SECO et du SEFRI sur le programme pilote du Conseil fédéral : pré-apprentissage pour réfugiés et personnes admises à titre provisoire, 3 février 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur les nouveaux codes de la procédure d'annonce pour l'activité lucrative à court terme UE/AELE, 25 mai 2016
- Prise de position à l'intention du SECO sur la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre indigène, 30 juin 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur les adaptations des directives applicables aux personnes au pair (ch. 4), séjour et exercice d'une activité lucrative, 30 juin 2016 ; nouvelle prise de position sur le chap. 4 Sportifs professionnels, 4 octobre 2016
- Prise de position à l'intention du SECO sur la révision de l'OASA : consultation des cantons et des partenaires sociaux sur l'établissement des nombres maximaux pour 2017, conformément à l'art. 20 al. 1 LEtr, 13 juin 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur l'harmonisation de la documentation et des formulaires de demande cantonaux dans le cadre de l'étude sur les coûts de la réglementation, 25 août 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur les adaptations des directives applicables aux personnes au pair (ch. 4), 5 octobre 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur sa lettre de recommandation : intégration des personnes admises à titre provisoire (permis F) et des réfugiés reconnus sur le marché du travail (permis B), 29 octobre 2016
- Prise de position à l'intention du SEM sur la définition de l'octroi de l'autorisation de séjour avec ou sans activité lucrative, 14 novembre 2016

Mutations

Changements au sein des organes internes :

Assemblée plénière :

- Sortants :
 - Kurt Rohner, SEM
 - Hansjürg Dolder, BS
- Nouveaux membres :
 - Valérie Gianoli, NE
 - Nicole Hostettler, BS
 - Cornelia Lüthy, SEM
 - Daniel Wessner, TG
- Membre d'honneur :
 - Kurt Rohner

Comité :

- Sortants :
 - Hans Hofstetter, LU
 - Markus Indergand, UR
 - Edgar Sidamgrotzki, TG
- Nouveaux membres :
 - Hubert Helbling, SZ (Conférence régionale de la Suisse centrale)
 - Bernhard Neidhart, ZG (Conférence régionale de la Suisse centrale)
 - Paul Schwendener, GR (Conférence régionale de la Suisse orientale)

Secrétariat :

- Démissions :
 - Thomas Dahinden, assistant
 - Jeannine Gerber, collaboratrice scientifique
- Entrée en fonction :
 - Claudia Frick, cheffe de projet
- Promotion et passage du taux d'occupation à 80 % :
 - Seraina Huwiler, directrice suppléante

L'Association remercie toutes les personnes mentionnées de leur engagement.

Le secrétariat met régulièrement à jour la liste des membres des différents organes de l'association et des organes spécialisés.

